

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

Nombre de Membres

En exercice : 20

Présents : 11

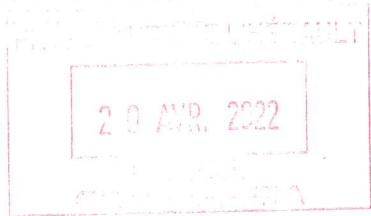
Exprimés : 12
(dont 1 pouvoir donné)

Vote

Pour : 12

Blancs : 0

Nuls : 0



Date de convocation : mardi 5 avril 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture de Lodève le :

n° CA CIAS 20220411 04

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt deux le 11 avril

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 14 heures 30 , s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET sous la présidence de **REQUI Jean-Luc** Président du C.I.A.S

Présents :

membres élus : **BAISSET Martine**, Maire de la commune de La Vacquerie, **GALEOTE Monique** Élu de la commune de Lodève, **FRONTIN Claudine**, Élu de la commune de Sorbs, **PANIS Michel**, Élu de la commune de Lodève, **ALIBERT Damien**, Élu de la commune de Lodève, **BOUSQUET Pierre-Paul**, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage,

membres qualifiés : **ABRIC Charles** de l'association APF, **CAUNES Jean Paul**, représentant l'association l'OUSTALITE, **LEDERMAN THérèse** représentant le CODEV Pays Coeur d'Hérault, **AUDOUY Marie-Christine** représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux

Pouvoirs :

membres qualifiés : **LACAZE Lionel** représentant l'association MJC, a donné pouvoir à **REQUI Jean-Luc** Président du C.I.A.S

Absents :

membres élus : **CANO Jésahel**, Élu de la commune d'Usclas du Bosc, **BATACHE Carmen**, Élu de la commune de Saint Etienne de Gourgas, **ENNADIFI Fatiha**, Élu de la commune de Lodève, **LAATEB Claude**, Élu de la commune de Lodève,

membres qualifiés : **CABANES Nelly**, représentant l'association LES FICELLES, , **DELFORGE Clotilde** représentant l'association ADAGES, **MARTINEZ Marie-Line** représentant l'association ACCORD, **DAUNIS Solange** représentant l'UDAF,

Membres consultatifs:

VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S
FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°4

Approbation du compte de gestion 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31,

Considérant que le compte de gestion 2021 du budget principal établi par le Trésorier de Lodève est conforme au compte administratif du CIAS,

Considérant qu'après rapprochement de compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le Trésorier a bien repris dans ses écritures, le montant du solde figurant au bilan 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte de gestion présente donc des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur,

Considérant que le Trésorier a transmis au CIAS son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation,

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur cette affaire et le cas échéant :

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 12
- Blancs : 0
- Nuls : 0

et décident:

- d'approuver le compte de gestion 2021
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire
- de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre. Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Luc REQUI

